



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/9715
18 mars 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 MARS 1970, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA TCHECOSLOVAQUIE AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la déclaration en date du 11 mars 1970
du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste tchécoslovaque
concernant la Rhodésie du Sud.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent par intérim,

(Signé) Dr L. Lacko

Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la
République socialiste tchécoslovaque

La République socialiste tchécoslovaque condamne très résolument la décision illégale prise par le régime raciste de Ian Smith qui, le 2 mars 1970, faisant fi de la lutte que le peuple du Zimbabwe mène depuis de nombreuses années pour accéder à l'indépendance véritable, a proclamé la "République" en Rhodésie du Sud où 220 000 colons blancs ont usurpé le pouvoir aux dépens de près de 5 millions d'Africains.

Cette décision du régime raciste de Ian Smith constitue une violation flagrante des principes de base de la Charte des Nations Unies et est également contraire aux résolutions de l'Organisation de l'unité africaine. Le peuple du Zimbabwe doit se voir accorder le droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance. La proclamation de la "République rhodésienne" constitue une suite logique de la déclaration illégale et unilatérale "d'indépendance" de la Rhodésie du Sud par le gouvernement de la minorité blanche en 1965 qui était bel et bien un crime contre la population africaine de ce pays.

Un groupe d'usurpateurs blancs espère, par ce crime, renforcer sa domination sur les Africains déjà exploités et persécutés. Il s'agit là d'une tentative pour "légaliser" concrètement la politique de discrimination raciale, de ségrégation, et d'apartheid. La proclamation de cette "république" vise en même temps à renforcer les positions du colonialisme et du racisme dans le sud du continent africain.

L'alliance militaire et politique des régimes coloniaux de la République sud-africaine, de la Rhodésie du Sud et du Portugal, dont le gouvernement raciste de Smith constitue un chaînon important, fait partie de la stratégie politique, économique et militaire générale de l'impérialisme dans cette région. Elle vise non seulement à ralentir le déroulement de la lutte menée par les peuples d'Afrique contre les derniers vestiges du colonialisme - en Rhodésie du Sud, en Afrique du Sud, en Namibie, en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) - mais également à édifier un bastion solide du néo-colonialisme. Ce bloc représente une menace directe pour l'indépendance et la souveraineté des jeunes Etats africains.

L'Organisation des Nations Unies n'a pas seulement condamné la politique menée par les régimes racistes en Afrique australe, elle a également adopté des mesures concrètes. Dans le cadre de la lutte menée contre le régime illégal de la minorité raciste en Rhodésie du Sud, la plus importante de ces mesures a été l'imposition de sanctions économiques conformément à la Charte des Nations Unies.

L'inefficacité des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies à l'égard du gouvernement de Ian Smith est entièrement imputable au Royaume-Uni, en sa qualité de Puissance administrante, ainsi qu'aux Etats faisant partie du bloc militaire de l'OTAN, qui fournissent à ce régime un appui politique, financier, économique et militaire dans l'intérêt des monopoles impérialistes.

La République socialiste tchécoslovaque ne reconnaît pas la proclamation de la "République rhodésienne" par le régime raciste minoritaire et proteste résolument contre cet acte arbitraire et illégal. Dans cet esprit, la République socialiste tchécoslovaque a toujours appliqué toutes les dispositions des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale de l'ONU et a également pris toutes les mesures que l'ONU a demandé aux Etats Membres de prendre. La Tchécoslovaque, qui a contribué activement au renforcement d'un front unifié dans la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, considère qu'il est de son devoir internationaliste d'appuyer également dans l'avenir l'adoption et l'application de mesures qui permettraient au peuple du Zimbabwe d'exercer son droit légitime à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance.

Le 11 mars 1970.
